

## **Délibération n°2019-01**

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 17 juin 2019  
sous la présidence de Valérie HAAS, vice-présidente de la formation et de la vie  
étudiante de l'Université Lumière Lyon 2**

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2, L712-6-, L712-6-2 et R712-15  
Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2*

Le quorum ayant été constaté en début de séance (39 membres présents et représentés),

### **Prend la délibération suivante :**

**Objet Élection d'un représentant des maitre.sses de conférences au sein de la section disciplinaire à l'égard des enseignant.es et des usager.es**

Suite à la démission de M. Yannick CHEVALIER de son mandat à la CFVU, il convient de le remplacer au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.es et de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.es-chercheur.es, par un enseignant-chercheur masculin du collège B de sexe masculin.  
M. Jose Carlos DE-HOYOS se porte candidat à cette élection.

**Résultat des votes :**

Nombre présents et représentés relevant du collège B : 7

Pour : 5

Ne prend pas part au vote : 2

M. Jose Carlos DE-HOYOS est élu membre de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager.es et de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignant.es-chercheur.es. Son mandat prend effet à la date de la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés relevant du collège B.

Fait à Lyon, le 19 juin 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER